



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÈGLEMENT

PRIX DU PROJET ÉGALITAIRE

ÉDITION 2022

Le rectorat de l'académie de Bordeaux valorise les expériences de terrain qui s'attachent à instaurer durablement une culture de l'égalité et du respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes de demain, par la lutte contre les stéréotypes de sexe, les discriminations à raison du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. À ce titre, il a créé en 2015 le Prix du projet égalitaire.

Dans le cadre du partenariat avec la direction régionale des droits des femmes et à l'égalité et afin d'accorder cette valorisation aux différentes échelles des projets, deux catégories sont instaurées qui poursuivent le même objectif éducatif : la catégorie ÉTABLISSEMENT ; la catégorie CLASSE.



➤ UN PRIX, DEUX CATÉGORIES, UNE MÊME VOCATION

✓ Prix du projet égalitaire catégorie ÉTABLISSEMENT

Le Prix du projet égalitaire catégorie ÉTABLISSEMENT récompense un projet conduit par une équipe à l'échelle d'un établissement (ou, à tout le moins, d'un niveau de classe), d'une école ou d'une ZAP (zone d'animation pédagogique).

Le travail est collectivement incarné par une équipe éducative. Il s'inscrit durablement dans le projet d'établissement. Il peut prendre plusieurs formes : des contenus d'enseignement (une approche par la pratique sportive, l'enseignement de l'histoire-géographie, de la SVT, des lettres, par exemple), la mobilisation des instances démocratiques de l'établissement, notamment parmi les jeunes élus, mais aussi des actions visant le bien-vivre ensemble, l'usage mixte des espaces, des ateliers de pratique artistique, des activités menées par des partenaires extérieurs, des sorties dédiées à la problématique, etc. Enfin, le travail de réflexion irrigue chacun des gestes professionnels de l'équipe, tant dans son mode de fonctionnement interne que dans son lien avec l'extérieur, notamment avec les familles.

✓ Prix du projet égalitaire catégorie CLASSE

Le Prix du projet égalitaire catégorie CLASSE récompense le travail conduit à l'échelle d'un groupe classe par l'un ou plusieurs des enseignants et des enseignantes, ou des intervenants et intervenantes.

Ici, le travail de réflexion et d'appropriation concerne un nombre limité d'élèves et peut prendre diverses formes, soit qu'il s'inscrive dans les enseignements (une illustration de la contribution des femmes aux avancées de la science, par exemple), soit qu'il fasse l'objet d'activités extra-curriculaires (la réalisation d'une vidéo, d'une affiche ou d'un « mur », l'écriture et la mise en scène d'une pièce de théâtre), soit enfin qu'il relève d'une initiative citoyenne conduite par les élèves, sous la responsabilité du ou de la CPE, du ou de la professeure documentaliste, etc.

➤ UNE ÉDUCATION AU RESPECT ET À L'ÉGALITÉ

Quelle que soit la catégorie, le travail engagé vise la **prévention des violences sexistes et sexuelles**, la **mise en oeuvre d'un climat serein** par l'**éducation au respect et à l'égalité**, enfin la **mixité des filières de formation**. Au regard du fait que l'égalité des genres est le 5^e des objectifs du développement durable au sens de l'ONU, le travail peut s'articuler opportunément à la **démarche de développement durable**. Enfin, le projet s'inscrit dans le cadre des différents Parcours (Citoyen, Avenir, Éducation artistique et culturelle, Santé), et, pour le collège, peut faire l'objet d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI).

Pour chacun des projets retenus, les élèves et les personnels reçoivent des mains de la rectrice de l'académie de Bordeaux, ou de la personne qui la représente, un **diplôme d'Ambassadeur ou d'Ambassadrice de l'égalité entre les filles et les garçons**.

En cette qualité, les jeunes sont autant de relais de l'action publique dans le champ de l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes. À ce titre, ils pourront, par exemple, être associés aux actions de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

➤ CANDIDATURES

Le Prix du projet égalitaire est ouvert à tous les établissements de l'académie de Bordeaux, publics et privés, du pré-élémentaire au secondaire (1^{er} et 2^e cycles).

Le ou la porteuse de projet fournit, sous couvert de sa hiérarchie, les éléments retraçant la démarche, ses étapes, ses modalités de réalisation, les productions des élèves, etc.) afin de témoigner de l'engagement dans le projet auprès du jury.

✓ Comment participer ?

Renseigner le formulaire en ligne **avant le lundi 16 mai 2022, délai de rigueur**. Les candidats seront notifiés à la mi-juin pour une remise des prix, dans la mesure du possible, avant la fin de l'année scolaire.

Nota : en ce qui concerne les productions, nous demandons aux candidats d'en limiter l'envoi à trois types choisis parmi les meilleures réalisations (ex. : 3 vidéos, ou une exposition, un clip et les textes d'un slam).

✓ Composition du jury

Les membres permanents du jury sont les suivants :

Sandra Barrère (chargée de mission académique Égalité filles-garçons), Sophie Buffeteau (directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité), Yohann Mercier, infirmier conseiller technique auprès de la rectrice et Sébastien Fouchard, CSAIO.

Peuvent également y être associés des membres de l'équipe récipiendaire du prix de l'année précédente, des personnalités extérieures, notamment des élus, des membres d'association, des chercheuses et chercheurs.

➤ SÉLECTION DES CANDIDATS

Les critères d'attribution des prix

- La **pertinence du projet** au regard d'une problématique identifiée (la qualité de la réflexion professionnelle et de la démarche éducative)
- Sa **forme** (présentation, qualité des supports, activités)
- L'**adhésion des élèves** au projet
- La **qualité des partenaires** associés
- L'**ancrage du projet dans la durée** (son inscription dans le projet d'établissement ou d'école, par exemple)
- L'**articulation du projet** avec la **démarche de développement durable**
- Le **rayonnement du projet** (la capacité du projet à se propager à l'ensemble de l'établissement, de la communauté éducative, aux écoles de secteur, à une ZAP)

✓ Récompenses

Au titre de leur engagement au service du projet, tous les acteurs, élèves et adultes inclus, reçoivent un diplôme d'Ambassadeur ou d'Ambassadrice de l'égalité entre les filles et les garçons, signé de la rectrice.

Les lauréats reçoivent également des récompenses offertes par la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité : **1 000 € dans la catégorie CLASSE, 2 000 € dans la catégorie ÉTABLISSEMENT**.

✓ Remise des prix

La remise des prix est décidée en accord avec l'établissement choisi par le jury. Elle peut opportunément avoir lieu à la faveur d'une restitution (exposition, spectacle) de fin d'année scolaire.

POUR VOUS AIDER

Le Vademecum Agir pour réaliser l'égalité entre les filles et les garçons

<https://fr.calameo.com/read/0068320920bfd82a0b7ac?page=1>

Le projet Bougeons Sans bouger ! L'égalité filles-garçons à travers les arts et la culture, édition 2021

<https://fr.calameo.com/read/0068320925ae820623ac0?page=1>

POUR EN SAVOIR +

Mission Égalité filles-garçons du rectorat de l'académie de Bordeaux :

5, rue Joseph de Carayon Latour - 33060 Bordeaux - Téléphone : 05 40 54 71 39 - Mél : egalite@ac-bordeaux.fr

Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité : 54, rue Magendie - 33074 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05 57 95 02 85 - Mél : drdfe@nouvelle-aquitaine.gouv.fr

Articles à consulter :

Prix du projet égalitaire 2015 :

<http://www.ac-bordeaux.fr/cid90854/remise-prix-projet-egalitaire-filles-garcons-ecole-elementaire-peyrouat-mont-marsan.html>

Prix du projet égalitaire 2016 catégorie ÉTABLISSEMENT :

<http://www2.ac-bordeaux.fr/cid110483/remise-du-prix-du-projet-egalitaire-2016-mention-etablissement.html>